



Nations Unies

Rapport de la Conférence du désarmement

Session de 2010

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-cinquième session
Supplément n° 27

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-cinquième session
Supplément n° 27

Rapport de la Conférence du désarmement

Session de 2010



Nations Unies • New York, 2010

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1
II. Organisation des travaux de la Conférence	2
A. Session de 2010 de la Conférence	2
B. Participants aux travaux de la Conférence	3
C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence	4
D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2010	4
E. Élargissement de la composition de la Conférence	6
F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence	6
G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence	7
H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales	7
III. Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2010	8
A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire	9
B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées	10
C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace	10
D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes	11
E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destructions massive; armes radiologiques	11
F. Programme global de désarmement	12
G. Transparence dans le domaine des armements	12
H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes	12
I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies	12

Chapitre I

Introduction

1. La Conférence du désarmement remet à l'Assemblée générale, à sa soixante-cinquième session, son rapport annuel sur sa session de 2010, accompagné des documents et comptes rendus pertinents.

Chapitre II

Organisation des travaux de la Conférence

A. Session de 2010 de la Conférence

2. La Conférence a siégé du 18 janvier au 26 mars, du 31 mai au 16 juillet et du 9 août au 24 septembre 2010. Durant cette période, elle a tenu 35 séances plénières officielles, au cours desquelles les États Membres et les États non Membres invités à participer aux débats ont présenté leurs vues et leurs recommandations sur les diverses questions dont elle était saisie.

3. La Conférence a tenu en outre 34 séances plénières informelles consacrées aux points de son ordre du jour, à son programme de travail, à son organisation et à sa procédure, ainsi qu'à d'autres questions.

4. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, les États Membres ci-après ont exercé successivement la présidence de la Conférence : Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie et Cameroun.

5. À la séance inaugurale de la session de 2010, le 19 janvier, les participants ont pu voir un message vidéo dans lequel le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a appelé instamment la Conférence à reconnaître combien il était important de progresser en 2010 sur la voie du désarmement et de la non-prolifération et a exprimé l'espoir qu'elle arrêtera un programme de travail au plus vite, idéalement à cette même séance (CD/PV.1163).

6. En outre, sur l'invitation conjointe du Président de la Conférence, l'Ambassadeur Mohammed Abdul Hannan (Bangladesh), et du Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, M. Sergei Ordzhonikidze, les dignitaires ci-après ont pris la parole à la Conférence du désarmement : M^{me} Dipu Moni, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh (CD/PV.1164), M. Vincenzo Scotti, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Italie (CD/PV.1167), M. Igor Petrishenko, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères du Bélarus (CD/PV.1169), M. Cho Hyun, Vice-Ministre des affaires multilatérales et mondiales du Ministère des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée (CD/PV.1172), M. Micheál Martin, Ministre des affaires étrangères de l'Irlande (CD/PV.1173), M. Bogdan Aurescu, Secrétaire d'État aux affaires stratégiques du Ministère des affaires étrangères de la Roumanie (CD/PV.1174), M^{me} Chinami Nishimura, Vice-Ministre parlementaire chargée des affaires étrangères du Japon (CD/PV.1175), M. Kanat Saudabayev, Secrétaire d'État, Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan (CD/PV.1176), M^{me} Rose Gottemoeller, chef de la délégation des États Unis d'Amérique, et M. Anatoly Antonov, chef de la délégation de la Fédération de Russie aux négociations sur les réductions des armements stratégiques (CD/PV.1181), M. Kostyantyn Gryshchenko, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine (CD/PV.1184), M. Celso Amorim, Ministre des relations extérieures du Brésil (CD/PV.1185), M. Nickolay Mladenov, Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie (CD/PV.1190), M. Henry Eyebe Ayissi, Ministre des relations extérieures du Cameroun (CD/PV.1195) et M. Rezlan Ishar Jenie, Vice-Ministre aux affaires multilatérales, Ministère des affaires étrangères de l'Indonésie (CD/PV.1195).

7. Dans leurs discours, ces dignitaires, reconnaissant l'importance de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, ont abordé un vaste éventail de questions touchant au désarmement et à la sécurité internationale. Ils se sont félicités de l'adoption par consensus du programme de travail pour la session de 2009, mais ont fait état de leurs préoccupations liées au fait que la Conférence restait dans l'impasse, malgré les conditions internationales qui étaient propices à un désarmement multilatéral. Ils se sont aussi félicités de l'action concertée des six Présidents, et ont appuyé la poursuite des efforts de la Conférence en vue de dégager un consensus à propos de l'ouverture de négociations multilatérales. La Conférence a accueilli leurs discours avec satisfaction, y voyant l'expression d'un soutien à ses efforts en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

8. Les membres de la Conférence ont présenté leurs vues sur l'invitation à la Réunion de haut niveau pour la revitalisation de la Conférence du désarmement et l'avancement des négociations multilatérales sur le désarmement, qui doit se tenir le 24 septembre 2010 à New York, que le Secrétaire général de l'ONU avait adressée aux États Membres. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

9. La Conférence était saisie des documents mentionnés ci après, portant sur la question de la Réunion de haut niveau prévue le 24 septembre 2010 :

a) CD/1894, intitulé « République islamique d'Iran. Document de travail. Position du G-21 sur la Réunion de haut niveau pour la revitalisation de la Conférence du désarmement et l'avancement des négociations multilatérales sur le désarmement »;

b) CD/1897, intitulé « Italie. Document de travail. Revitalisation de la Conférence du désarmement »;

c) CD/1898, intitulé « États Unis d'Amérique. Document de travail. Vues des États Unis d'Amérique sur la Réunion de haut niveau pour la revitalisation de la Conférence du désarmement et l'avancement des négociations multilatérales sur le désarmement proposée par le Secrétaire général de l'ONU et prévue le 24 septembre 2010 ».

10. Le secrétariat organique de la Conférence était composé de M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, de M. Jarmo Sareva, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement et Directeur du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, et de M. Valère Mantels, spécialiste des questions politiques (hors classe) et Secrétaire de la Conférence.

B. Participants aux travaux de la Conférence

11. Les représentants des 65 États Membres ci après ont participé aux travaux de la Conférence : Afrique du Sud, Allemagne, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande,

Pakistan, Pays Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence

12. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence et à la décision prise à sa session de 1990 sur l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036), la Conférence a reçu et examiné des demandes de participation à ses travaux émanant de 39 États non membres. Elle a donc invité les États non membres ci-après à participer à ses travaux : Albanie, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Népal, Oman, Philippines, Portugal, Qatar, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Thaïlande et Uruguay.

13. La Conférence était saisie des documents suivants, relatifs à la présence et à la participation d'États non membres :

a) CD/1882, intitulé « Lettre datée du 20 janvier 2010, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République turque à la Conférence concernant les demandes que des États non membres ont formulées pour participer en 2010 aux travaux de la Conférence »;

b) CD/1885, intitulé « Lettre datée du 25 janvier 2010, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République de Chypre concernant la position de Chypre sur la question soulevée dans le document CD/1882, daté du 21 janvier 2010 ».

D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2010

14. À sa 1164^e séance plénière, le 26 janvier 2010, après avoir procédé à un débat sur le projet d'ordre du jour présenté par son président, l'Ambassadeur du Bangladesh, Mohammed Abdul Hannan, conformément à l'article 29 du Règlement intérieur, la Conférence du désarmement, après avoir examiné diverses propositions, a adopté l'ordre du jour de sa session de 2010 (CD/PV.1164). Cet ordre du jour (CD/1884) est libellé comme suit :

« Tenant compte notamment des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et décidant de reprendre ses consultations sur le réexamen de son ordre du jour, sans préjudice de leur issue, la Conférence adopte l'ordre du jour suivant pour sa session de 2010 :

1. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.

2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.
3. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques.
6. Programme global de désarmement.
7. Transparence dans le domaine des armements.
8. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies. »

15. Le Président a alors fait la déclaration suivante : « À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En outre, la Conférence prendra en considération les paragraphes 27 et 30 de son Règlement intérieur. »

16. Conformément au paragraphe 55 du rapport de la Conférence sur les travaux de sa session de 2009 (CD/1879), le dernier Président de la session de 2009 (Autriche) et le premier Président de celle de 2010 (Bangladesh) ont procédé, en concertation avec les cinq autres Présidents successifs de la session de 2010 (Biélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie et Cameroun), à des consultations informelles entre les sessions pour que des travaux de fond puissent être engagés dès le début de la session de 2010.

17. À la 1177^e séance plénière, le 9 mars 2010, le Président, l'Ambassadeur Mikhaïl Khvostov (Biélarus), a fait distribuer un document de travail intitulé « Projet de décision sur l'établissement d'un programme de travail pour la session de 2010 » (CD/WP.559).

18. À la 1183^e séance plénière, le 7 juin 2010, sous la présidence de l'Ambassadeur van Meeuwen (Belgique), la Conférence a approuvé un calendrier des réunions informelles à consacrer aux points de son ordre du jour durant la deuxième partie de sa session de 2010 (CD/WP.560). Ce calendrier a par la suite été actualisé par le Président (CD/WP.560/Amend.1). Conformément au document CD/WP.560, ces discussions informelles n'étaient conçues ni comme des prénégociations ni comme des négociations. Elles devaient compléter, mais en aucun cas remplacer, les activités en cours de la Conférence du désarmement. Les présidents et coordonnateurs devaient faire rapport oralement, à titre personnel, sur les discussions tenues sur les divers points de fond inscrits à l'ordre du jour, au Président, lequel, en concertation avec chacun d'eux, devait, sous sa propre responsabilité, finaliser le texte définitif des rapports. Ces rapports ne devaient nullement préjuger des positions des membres de la Conférence du désarmement.

19. À la 1189^e séance plénière, le 8 juillet 2010, le Président, l'Ambassadeur Luiz Filipe de Macedo Soares (Brésil), a fait distribuer un projet de décision concernant l'établissement d'un programme de travail pour la session de 2010 (CD/1889).

20. La Conférence n'est parvenue à un consensus sur aucune des propositions de programme de travail mentionnées aux paragraphes 17 et 19 ci-dessus.

21. La Conférence était saisie des documents ci-après qui traitaient de son ordre du jour et de son programme de travail :

a) CD/1887, daté du 7 juin 2010 et intitulé « Note verbale datée du 7 juin 2010, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République arabe d'Égypte auprès de l'Office des Nations Unies, agissant également en sa qualité de Coordonnateur régional du Groupe des 21 auprès de la Conférence du désarmement, transmettant la lettre datée du 7 juin 2010 adressée au Président de la Conférence, contenant les propositions du Groupe des 21 présentées à la 1182^e séance plénière, le 7 juin 2010 »;

b) CD/1889, daté du 6 juillet 2010 et intitulé « Projet de décision sur l'établissement d'un programme de travail pour la session de 2010 »;

c) CD/WP.559, daté du 9 mars 2010 et intitulé « Projet de décision sur l'établissement d'un programme de travail pour la session de 2010 ».

E. Élargissement de la composition de la Conférence

22. Les délégations ont traité en séances plénières la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

23. Depuis 1982, des demandes d'admission à la qualité de membre ont été reçues, des 25 États énumérés ci-après dans l'ordre chronologique : Grèce, Croatie, Koweït, Portugal, Slovénie, République tchèque, Costa Rica, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Chypre, Lituanie, Ghana, Luxembourg, Uruguay, Philippines, Azerbaïdjan, Jamahiriya arabe libyenne, Arménie, Thaïlande, Géorgie, Jordanie, Estonie, Lettonie, Malte et Serbie.

24. La Conférence était saisie du document ci-après, portant sur la question de sa composition :

CD/1886, daté du 7 avril 2010 et intitulé « Lettre datée du 26 mars 2010 adressée au Président de la Conférence du désarmement par le chargé d'affaires de la Mission permanente de la Thaïlande, transmettant, au nom des 21 États observateurs à la Conférence, une lettre datée du 22 mars 2010 ».

F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence

25. Les délégations ont traité en séances plénières la question du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence

26. Les délégations ont traité en séances plénières la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales

27. Conformément à l'article 42 du Règlement intérieur, la liste de toutes les communications reçues d'organisations non gouvernementales ou de leurs représentants a été distribuée aux délégations (document CD/NGC/44).

28. Conformément à la décision prise à la 1172^e séance plénière (CD/PV.1172) de célébrer la Journée internationale de la femme, M^{me} Beatrice Fihn, intervenant au nom de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté à la 1177^e séance plénière, le 9 mars 2010, a donné lecture d'une déclaration du Groupe de travail d'ONG sur la paix, du Comité d'ONG sur la condition de la femme, portant sur des questions relatives à la paix, à la sécurité et au désarmement (CD/PV.1177).

Chapitre III

Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2010

29. Conformément au calendrier (CD/WP.560), approuvé le 7 juin 2010, des réunions informelles à consacrer aux points de son ordre du jour durant la deuxième partie de sa session de 2010, des séances informelles portant sur les points 1 à 7 ont été présidées et coordonnées par la Suède, l'Algérie, le Brésil, le Bangladesh, le Bélarus, l'Indonésie et la Finlande sous l'autorité du Président en exercice de la Conférence.

30. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur les points de l'ordre du jour. Ces positions sont dûment consignées dans les documents officiels correspondants, ainsi que dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

31. Le 14 septembre 2010, le Président de la Conférence, l'Ambassadeur du Cameroun, M. Anatole Fabien Marie Nkou, a adressé à la Conférence une lettre transmettant les textes des rapports oraux que les sept Coordonnateurs avaient établis à titre personnel, textes qu'il avait finalisés sous sa propre responsabilité sur les travaux réalisés par ces Coordonnateurs durant la session de 2010 (CD/1899).

32. La liste des documents publiés par la Conférence et les textes de ces documents figurent à l'appendice I du présent rapport. On trouvera à l'appendice II* un index des comptes rendus *in extenso*, par pays et par sujet, énumérant les déclarations faites par les délégations en 2010, ainsi que le texte des comptes rendus *in extenso* des séances plénières officielles de la Conférence.

33. La Conférence était saisie d'une lettre datée du 15 janvier 2010 (CD/1880) par laquelle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies transmettait la liste des résolutions et décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale, que l'Assemblée générale avait adoptées à sa soixante-quatrième session en 2009, y compris les résolutions où il était fait spécifiquement mention de la Conférence du désarmement. Ces dernières sont énumérées ci-après :

- | | |
|-------|--|
| 64/27 | Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (par. 2, 4 et 5) |
| 64/28 | Prévention d'une course aux armements dans l'espace (par. 5, 6 et 8) |
| 64/29 | Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (par. 1) |
| 64/42 | Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (par. 2) |
| 64/45 | Interdiction de déverser des déchets radioactifs (par. 1, 4 et 5) |
| 64/47 | Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires (par. 11 et 12) |

* Qui sera publié ultérieurement.

- 64/53 Désarmement nucléaire (par. 14, 15, 19 et 20)
- 64/54 Transparence dans le domaine des armements (par. 6 d) et 8)
- 64/57 Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (par. 9)
- 64/59 Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (par. 1 et 2)
- 64/64 Rapport de la Conférence du désarmement (par. 1 à 7)
- 64/65 Rapport de la Commission du désarmement (par. 5 et 9).

A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire

34. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

35. Les documents suivants, qui portaient sur ce point de l'ordre du jour, ont été présentés à la Conférence :

a) CD/1881, intitulé « Lettre datée du 12 janvier 2010, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par les Représentants permanents de l'Australie et du Japon auprès de la Conférence, transmettant le résumé analytique du rapport de la Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires intitulé "Éliminer les menaces nucléaires : un programme concret à l'usage des décideurs du monde" »;

b) CD/1888, intitulé « Brésil. Document de travail. Proposition concernant la structure d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires »;

c) CD/1891, intitulé « République islamique d'Iran. Document de travail. Position du G-21 sur le désarmement nucléaire »;

d) CD/1895, intitulé « Australie. Document de travail. Suggestions concernant la substance du traité sur l'interdiction des matières fissiles »;

e) CD/1896, intitulé « Australie. Document de travail. Aperçu des dispositions relatives à la vérification que le traité sur l'interdiction des matières fissiles pourrait comporter ».

36. Conformément au calendrier des réunions informelles à consacrer aux points de son ordre du jour durant la deuxième partie de sa session de 2010 (CD/WP.560), tel qu'il a été actualisé (CD/WP.560/Amend.1), quatre réunions informelles sur les points 1 (Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire) et 2 (Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées) ont été tenues sous la présidence de M. Magnus Hellgren (Suède) les 8 (deux réunions), 22 et 23 juin, et quatre autres ont été tenues sous la présidence de l'Ambassadeur d'Algérie, M. Idriss Jazaïry, les 28 et 29 (deux réunions) juin et 13 juillet 2010.

B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées

37. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

38. Les documents suivants, qui portaient sur ce point de l'ordre du jour, ont été présentés à la Conférence :

a) CD/1881, intitulé « Lettre datée du 12 janvier 2010, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par les Représentants permanents de l'Australie et du Japon auprès de la Conférence, transmettant le résumé analytique du rapport de la Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires intitulé "Éliminer les menaces nucléaires : un programme concret à l'usage des décideurs du monde" »;

b) CD/1888, intitulé « Brésil. Document de travail. Proposition concernant la structure d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires »;

c) CD/1891, intitulé « République islamique d'Iran. Document de travail. Position du G-21 sur le désarmement nucléaire »;

d) CD/1895, intitulé « Australie. Document de travail. Suggestions concernant la substance du traité sur l'interdiction des matières fissiles »;

e) CD/1896, intitulé « Australie. Document de travail. Aperçu des dispositions relatives à la vérification que le traité sur l'interdiction des matières fissiles pourrait comporter ».

39. Conformément au calendrier des réunions informelles à consacrer aux points de son ordre du jour durant la deuxième partie de sa session de 2010 (CD/WP.560), tel qu'il a été actualisé (CD/WP.560/Amend.1), quatre réunions informelles sur les points 1 (Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire) et 2 (Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées) ont été tenues sous la présidence de M. Magnus Hellgren (Suède) les 8 (deux réunions), 22 et 23 juin, et quatre autres ont été tenues sous la présidence de l'Ambassadeur d'Algérie, M. Idriss Jazaïry, les 28 et 29 (deux réunions) juin et 13 juillet 2010.

C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

40. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

41. Les documents suivants, qui portaient sur ce point de l'ordre du jour, ont été présentés à la Conférence :

a) CD/1890, intitulé « Lettre datée du 9 juillet 2010, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Canada auprès de la Conférence, transmettant le texte du rapport de la conférence organisée par l'UNIDIR, intitulée "Sécurité spatiale 2010 : éléments essentiels de

compréhension et points importants pour les négociations” et tenue les 29 et 30 mars à Genève »;

b) CD/1893, intitulé « République islamique d’Iran. Document de travail. Position du G-21 sur la prévention d’une course aux armements dans l’espace ».

42. Conformément au calendrier des réunions informelles à consacrer aux points de son ordre du jour durant la deuxième partie de sa session de 2010 (CD/WP.560), tel qu’il a été actualisé (CD/WP.560/Amend.1), quatre réunions informelles sur le point 3 (Prévention d’une course aux armements dans l’espace) ont été tenues sous la présidence de l’Ambassadeur du Brésil, M. Luiz Filipe de Macedo Soares, les 9, 14 et 30 juin et le 5 juillet 2010.

D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d’armes nucléaires contre l’emploi ou la menace de ces armes

43. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

44. Conformément au calendrier des réunions informelles à consacrer aux points de son ordre du jour durant la deuxième partie de sa session de 2010 (CD/WP.560), tel qu’il a été actualisé (CD/WP.560/Amend.1), quatre réunions informelles sur le point 4 (Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d’armes nucléaires contre l’emploi ou la menace de ces armes) ont été tenues sous la présidence de l’Ambassadeur du Bangladesh, M. Md. Abdul Hannan, les 16 et 25 juin et les 1^{er} et 16 juillet 2010.

45. Le document suivant, qui portait sur ce point de l’ordre du jour, a été présenté à la Conférence :

CD/1892, intitulé « République islamique d’Iran. Document de travail. Position du G-21 sur les garanties négatives de sécurité ».

E. Nouveaux types et systèmes d’armes de destruction massive; armes radiologiques

46. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

47. Conformément au calendrier des réunions informelles à consacrer aux points de son ordre du jour durant la deuxième partie de sa session de 2010 (CD/WP.560), tel qu’il a été actualisé (CD/WP.560/Amend.1), quatre réunions informelles sur le point 5 (Nouveaux types et systèmes d’armes de destruction massive; armes radiologiques) ont été tenues sous la présidence de l’Ambassadeur du Bélarus, M. Mikhail Khvostov, les 17 et 24 juin et les 1^{er} et 8 juillet 2010.

F. Programme global de désarmement

48. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

49. Conformément au calendrier des réunions informelles à consacrer aux points de son ordre du jour durant la deuxième partie de sa session de 2010 (CD/WP.560), tel qu'il a été actualisé (CD/WP.560/Amend.1), quatre réunions informelles sur le point 6 (Programme global de désarmement) ont été tenues sous la présidence de l'Ambassadeur d'Indonésie, M. Desra Percaya, les 15 et 24 juin et les 6 et 15 juillet 2010.

G. Transparence dans le domaine des armements

50. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

51. Conformément au calendrier des réunions informelles à consacrer aux points de son ordre du jour durant la deuxième partie de sa session de 2010 (CD/WP.560), tel qu'il a été actualisé (CD/WP.560/Amend.1), quatre réunions informelles sur le point 7 (Transparence dans le domaine des armements) ont été tenues sous la présidence de l'Ambassadeur de Finlande, M. Hannu Himanen, les 18 et 21 juin et les 9 et 12 juillet 2010.

H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

52. À sa session de 2010, la Conférence n'était saisie d'aucun document sur la question.

I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies

53. Compte tenu de l'importance croissante du désarmement multilatéral, s'appuyant sur les efforts ciblés faits par les présidents de 2010 afin d'établir un programme de travail pour la session de 2010, et soucieuse de commencer rapidement ses travaux de fond à sa session de 2011, la Conférence a prié le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession, puis de faire, si possible, des recommandations eu égard à toutes les propositions pertinentes, qui ont été, sont ou seront présentées, notamment celles soumises sous forme de documents de la Conférence, ainsi qu'aux vues exprimées et aux discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendra.

54. La Conférence a décidé que les dates de sa session de 2011 seraient les suivantes :

Première partie : 24 janvier-1^{er} avril

Deuxième partie : 16 mai-1^{er} juillet

Troisième partie : 2 août-16 septembre.

55. Au nom de la Conférence du désarmement, le Président présente à l'Assemblée générale, à sa soixante-cinquième session, le rapport annuel tel qu'il a été adopté par la Conférence le 14 septembre 2010.

Le Président de la Conférence
Anatole Fabien Marie Nkou
Cameroun

